

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 56 (1930)
Heft: 7

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il quitta la Compagnie P. L. M. en 1898 pour tâter de l'industrie, expérience fâcheuse ensuite de laquelle il revint au pays.

Le 28 août de la même année, il entra comme sous-chef de section au service de la *Compagnie J.-S.*, qui l'occupa très heureusement aux études d'abord et à la construction ensuite, du tunnel du Simplon, où il put donner sa pleine mesure comme ingénieur et comme géologue.

Il présidait, en 1905, la Commission technique chargée d'étudier le mode de ventilation à adopter pour le tunnel du Simplon et publia sur ce sujet un article des plus intéressants dans les Nos 7, 9, 10 et 12, année 1907, du « Bulletin technique de la Suisse romande ».

En 1906, à l'achèvement du tunnel, il entra à Lausanne au bureau de la voie du 1^{er} Arrondissement des *C. F. F.*, où il collabora plus spécialement aux projets d'extension de certaines gares importantes, celle entre autres de Lausanne-Flon, pour le service des marchandises.

En 1912, il était promu au poste de Chef du bureau technique du 1^{er} Arrondissement, qu'il conserva jusqu'au moment de sa retraite, le 30 juin 1923, dans laquelle il fut accompagné par les regrets, les vœux, l'estime et l'affection unanimes de ses chefs, de ses collègues et de ses subordonnés.

Il eut durant cette longue période à diriger d'importantes études : doubles-voies en Valais, sur les lignes de Lausanne—Berne et Neuchâtel—Bienne ; extensions des gares de Renens-triage, Nyon, Viège, etc.

Très connu comme géologue, il fut chargé de nombreuses expertises géologiques et il s'acquitta de ces missions avec la conscience la plus scrupuleuse et le sens pratique aiguisé d'un technicien de valeur.

Ses amis et collègues garderont de lui le plus fidèle et le meilleur souvenir.

JAMBÉ.

M. E. Gagnebin, professeur à l'Université de Lausanne, a bien voulu rédiger, à l'intention du « Bulletin technique », l'intéressante note suivante sur

Les recherches géologiques de M. Elie Mermier.

C'est à la géologie et à la paléontologie que M. Elie Mermier a voué particulièrement ses loisirs, y apportant un esprit perspicace, avisé, méthodique et aussi cette patience et cette modestie que tous ceux qui l'ont connu ont admirées en lui. Ses recherches, très diverses, ont eu pour résultat deux importantes contributions aux sciences qu'il cultivait.

Entre 1890 et 1897, il étudia spécialement les terrains du Miocène de la vallée du Rhône au-dessous de Lyon, et réussit à préciser lumineusement l'histoire de ces dépôts. Au cours de cette investigation, il fit la découverte de restes fossiles, admirablement conservés, d'une espèce nouvelle de pachyderme, voisine des rhinocéros, dont la trouvaille était d'une importance capitale pour fixer la date géologique de ces molasses. C'est l'*Acerotherium platyodon*, MERMIER. Il se mit alors à étudier ces restes fossiles, soit à Paris, au Muséum d'Histoire naturelle, où l'illustre Gaudry lui témoigna un vif intérêt, soit surtout au Laboratoire de géologie de Lyon, que dirigeait M. Ch. Depéret. Et la description qu'il fit de cette espèce nouvelle est un modèle de précision, de clarté et de méthode. La

Société linnéenne de Lyon, qui publia ces travaux, appela M. Mermier à sa présidence pour l'année 1896.

Plus tard, revenu à Lausanne, M. Mermier travailla assidûment au Laboratoire de géologie, où M. Lugeon l'appréciait tout particulièrement. Il étudiait les belles faunes fossiles qu'il avait recueillies au cours de ses recherches, et spécialement des faunes d'invertébrés du Jura. Il suivait aussi, avec une curiosité très avisée, tous les travaux d'art qui mettaient à jour de nouveaux affleurements ; et c'est ainsi que, lors de la réfection des tunnels d'Eclérens par les Chemins de fer fédéraux, il fit une découverte sensationnelle dans le massif du Mormont. Il s'aperçut que cette chaîne calcaire est traversée par plusieurs anciennes gorges fluviales, comme celle d'Entre-roches, mais entièrement comblées de moraine par la dernière glaciation. Aucun des géologues qui avaient étudié le Mormont avant M. Mermier n'avait aperçu ces anciennes gorges comblées, qui apparaissent mal à la surface du sol ; la preuve

n'en pouvait être faite que dans le tunnel, et si M. Mermier n'avait pas suivi ces travaux, l'observation précise n'en aurait jamais été faite. Or, ces gorges anciennes, antérieures à la dernière glaciation, sont du plus haut intérêt pour l'étude des grands glaciers qui envahirent au Quaternaire notre plateau suisse.

Dans les dernières années de sa vie, M. Mermier entreprit l'étude détaillée des dépôts glaciaires de la région de Lausanne. Étude très minutieuse, qui exige une longue patience et une méthode des plus rigoureuses. Car l'observation et la distinction de ces divers dépôts est parmi les plus délicates de la géologie. De graves désaccords, de grandes incertitudes divisent encore les auteurs à ce sujet, faute de données suffisamment précises et d'analyses exactes. L'étude de longue haleine qu'avait entreprise M. Mermier promettait donc des résultats d'un intérêt capital ; et sa grande expérience, son esprit lucide, sa conscience exigeante en garantissaient la valeur. Hélas, la mort est venue brusquement interrompre ce beau travail. Mais ses observations ne seront pas perdues : toutes ses notes, tous ses profils, ainsi que ses

magnifiques collections, seront déposés au Laboratoire de géologie de Lausanne, où ses collègues auront à cœur de mener à chef les belles recherches de M. Elie Mermier.

La conservation des matériaux par les procédés Knapen.

Sous les auspices de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes et de l'Association des anciens élèves de l'École d'ingénieurs de Lausanne, M. Knapen, ingénieur et professeur à Bruxelles, fera, aujourd'hui, 5 avril, à 17 heures, dans l'auditoire XV du Palais de Rumine, à Lausanne, une conférence sur « Le problème de la conservation des matériaux, des habitations et des monuments par l'application des procédés Knapen d'aération et d'assèchement naturels ».

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Concours d'architecture.

Nous avons reçu du Comité central la communication que nous traduisons ci-dessous.

Ces derniers temps, la Commission des concours de la S. I. A. a eu à traiter, à propos de concours plus ou moins importants, certaines irrégularités et notamment des infrac-

tions à l'article 14 des « Principes à observer dans l'organisation des concours d'architecture ». Cet article 14 vise l'attribution à l'auteur du projet classé en premier rang de l'élaboration des plans d'exécution et de la direction des travaux, à moins que des raisons d'ordre majeur ne s'y opposent, et qui sont spécifiées à l'article 16 de la « Notice annexe » du 10 mars 1928.

L'évolution des méthodes de construction a exercé des répercussions très diverses sur le résultat des concours d'architecture. Ainsi il est arrivé plusieurs fois que le jury a recommandé, pour l'exécution, des projets qui ne trouvèrent la faveur ni du public ni des autorités. La raison de ce malentendu fut souvent qu'il ne se trouva, parmi les membres des autorités politiques aucune personne qualifiée, ou de bonne volonté, pour rendre intelligibles au public les motifs de ces choix. Car l'opinion publique est très conservatrice en matière d'arts et surtout d'art architectural; aussi faut-il un long temps pour faire admettre une nouvelle solution, même si elle n'a rien que d'avantageux. L'abandon de toute tradition, l'apparition de nouveautés semblant extravagantes, la « rationalisation » à outrance suscitent une énergique opposition, particulièrement dans les campagnes. Et c'est compréhensible, parce que l'intérêt incontestable que présentent certaines nouvelles méthodes de bâtir doit être révélé au public patiemment et méthodiquement. Des considérations doctrinaires ne sont pas convaincantes et c'est là qu'il faut chercher la raison de l'élimination de tel lauréat d'un concours.

Une fois le verdict du jury rendu, l'auteur du projet recommandé pour l'exécution a, par rapport au maître du concours, la même situation que l'architecte vis-à-vis du maître de l'œuvre, dans le cas d'un contrat privé. La collaboration entre les deux personnes commence alors et, à partir de ce moment, le maître de l'ouvrage a incontestablement le droit d'exiger que l'architecte tienne, dans une certaine mesure, compte de ses désirs. Le plus souvent cette satisfaction donnée au maître sera compatible avec le plein respect des convictions artistiques de l'architecte. Mais si, d'un côté ou de l'autre, il y a défaut de bonne volonté et de tact, la collaboration sera compromise et l'œuvre en sera affectée. Si le manque de tact et de bonne volonté est imputable à l'architecte, on ne pourra prétendre imposer au maître un projet qui lui déplaît et si c'est le maître qui est en faute, il reste à l'architecte, après épuisement des tentatives de conciliation, le recours au Juge; enfin, si le cas est désespéré, il pourra faire valoir ses revendications conformément à l'art. 16 de la « Notice annexe ».

Malheureusement, les circonstances évoquées ci-dessus ne sont pas les seules raisons de l'issue fâcheuse de certains concours. En effet, il est déplorable de devoir constater que souvent, postérieurement à la sentence du jury, des concurrents et même des membres du jury se livrent à toutes sortes d'intrigues condamnables pour supplanter l'auteur du projet désigné pour l'exécution. De tels procédés sont non seulement blâmables mais ils contreviennent à l'article 1, fondamental, de nos Statuts et aux articles 16 et 22 de la « Notice annexe » dont les dispositions ont été déclarées obligatoires par la S. I. A. Aussi, le Comité central, qui a déjà été obligé, plusieurs fois, d'intervenir auprès de membres de la Société coupables de ces incorrections, est-il décidé à procéder plus énergiquement à l'avenir.

Mais il n'en reste pas moins que, moyennant bonne volonté réciproque des parties en cause, il est possible d'assurer le respect du principe fondamental de nos normes pour les concours, savoir celui qui attribue au vainqueur d'un concours l'exécution de l'ouvrage.

Zurich, le 28 février 1930.

Exposition et Congrès internationaux, à Liège, en septembre 1930

La Suisse sera représentée à ces congrès par MM. A. Buhler (direction générale des C. F. F.); C. Colombi, (Ecole d'ingénieurs de Lausanne); Dr M. Ritter (Ecole polytechnique fédérale); délégués par le Conseil fédéral. — Dr P. Niggli, H. Quiby, E. Meyer-Peter, délégués par l'Ecole polytechnique fédérale. — Dr A. Dumas, délégué par l'Université de Lau-

sanne. — Dr M. Ros, délégué par le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux. — R. Maillart, ingénieur, délégué par la S. I. A.

Les rapports seront imprimés aux frais de la direction des congrès. Langues officielles: français, allemand et anglais. Chaque rapport fera l'objet d'un résumé dans les deux autres langues. Termes pour la remise des rapports, à Liège:

Congrès des ponts et charpentes métalliques: 15 avril.

Congrès du béton et du béton armé: 30 avril.

Congrès de mécanique: 31 mai.

Envoi par l'intermédiaire du Secrétariat de la S. I. A., Zurich, Tiefenhöfe 11, qui est à la disposition des intéressés pour tout renseignement ou entremise.

CARNET DES CONCOURS

Crédit Foncier Vaudois.

Concours pour l'aménagement des immeubles du Petit-Rocher.

Le jury chargé d'examiner les 28 projets déposés a décerné: Le 1^{er} prix, de 3500 fr., à M. L. Dumas, architecte à Clarens; le 2^{me} prix, de 2500 fr., à MM. Longchamp et Polla, architectes à Lausanne; le 3^{me} prix, de 1800 fr., à M. Ramelet, architecte à Lausanne; le 4^{me} prix, de 1200 fr., à MM. Dubois et Favarger, architectes à Lausanne.

Une mention honorable, à « Meilleurs accès au C. F. ».

Les projets sont exposés dans l'annexe de l'Ecole d'ingénieurs, place Chauderon, à Lausanne, jusqu'au 7 avril, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

S. T. S.	Schweizer Technische Stellenvermittlung
	Service Technique Suisse de placement Servizio Tecnico Svizzero di collocamento Swiss Technical Service of employment

ZÜRICH, Tiefenhöfe 11 — Telefon: Seinau 23.75 — Telegramme: INGENIEUR ZÜRICH

Emplois vacants:

Maschinen-Abteilung.

221. Jüng. Maschinen-Ingenieur oder Techniker für deutsche und französ. Korrespond. mit kaufmänn. Erfahrung, auch für Reise. Zürich Ing. Bureau.

227. Ingénieur ayant pratique dans fabrication machines, pour diriger fabrication dans les ateliers. Fabrique de machines de précision.

231. Ingénieur im Schiffsbau techn. und prakt. durchgebildet.

237. Maschinen-Ingenieur mit grosser Betriebserfahrung und Verständnis für wissenschaftl. Arbeiten, für Zeitstudienabteilung. Zürich.

249. Ingénieur dipl. spécialiste en chauffages à eau chaude et à vapeur et en montages sanitaires, ayant dix ans d'expér. Canton de Neuchâtel.

65. Ingénieur connaiss. les installations frigorifiques de préf. automatiques parlant et écrivant cour. l'allemand et le français. Nice.

131. Jüng. erfahr. Elektro-Ingenieur zur Leitung des Entwicklungs- und Konstruktionsbureau einer Schwachstrom-Apparate-fabrik. deutsche Schweiz.

187. Jüng. Maschinen- od. Elektro-Ingenieur für Bureau und Reise mit Kenntn. der 3 Landessprachen.

81. Ingénieur ou Technicien particulièrement au courant de la fabrication des planches et tubes en papier bakérisé, pour la direction d'un atelier. Environs de Bruxelles.

133. Technicien spécialisé dans la charpente métallique et ayant déjà une certaine pratique d'atelier. France (Dép. Haut-Rhin).

157. Erfahr. dip. Ingénieur selbständig im Heizungsfach, als Chef der Heizungsabteilung Baldmögl. Nordwestschweiz.

159. Erfahr. Termin-Techniker mit Werkstatt- und ev. Konstruktionspraxis. Französ. perfekt, engl. erwünscht. Zentralschweiz.

165. Ingénieur ou technicien-électricien. Français-allemand. Alsace.

259. Jüng. dip. Elektro-Ingenieur für Laboratorium, mit Praxis, Zürich.

263. Ingénieur, spécialiste en questions de gaz pour direction d'une usine et du réseau d'alimentation. Turquie.

265. Jüng. Elektro-Ingenieur oder Techniker für Projektierung v. elektr. Antrieben für Textilindustrie. Deutsch français. und engl. d. Schweiz.

267. Ingénieurs pour bureau de calculs. Société de matériel électrique, France.

(Voir suite page 10 des annonces.)